

45 %
personnes
couvertes

62 700
allocataires

Dans l'Yonne, 151 350 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 45 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 51 % à 32 % selon les communautés de communes.

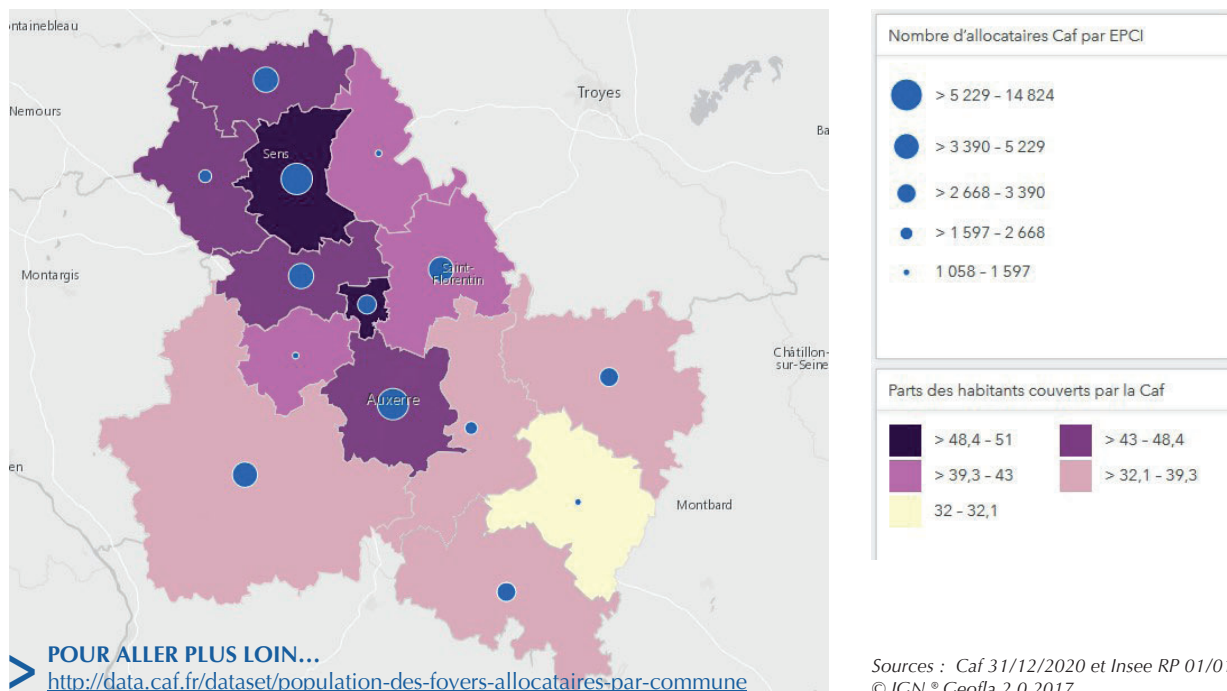
Le département se caractérise par une proportion plus importante de familles avec enfants (52 % dans l'Yonne, 50 % au niveau national).

580 étudiants bénéficient d'une aide, soit 1 % de l'ensemble des allocataires (6 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 16 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composée uniquement de prestations légales (idem au niveau national).

20 000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 105 €. **Dans ces foyers précaires vivent 19 500 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



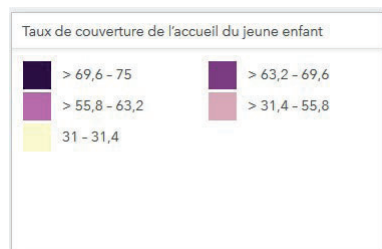
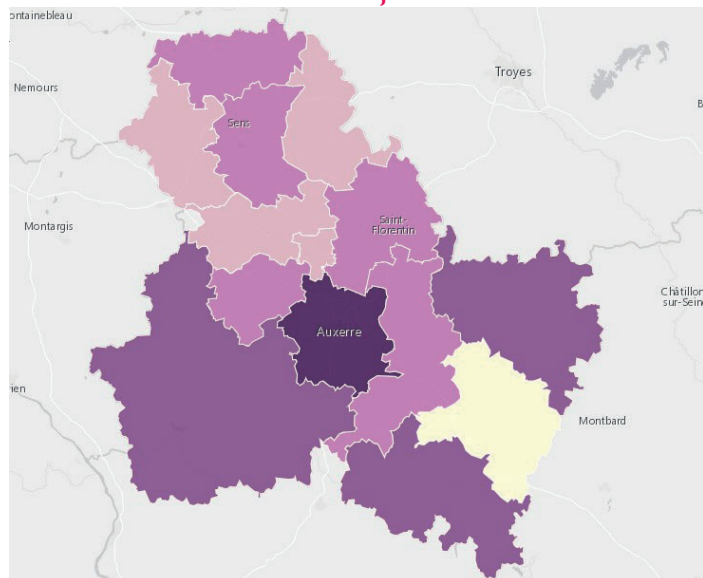
Zoom sur la crise sanitaire
et l'évolution
des bénéficiaires du RSA

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



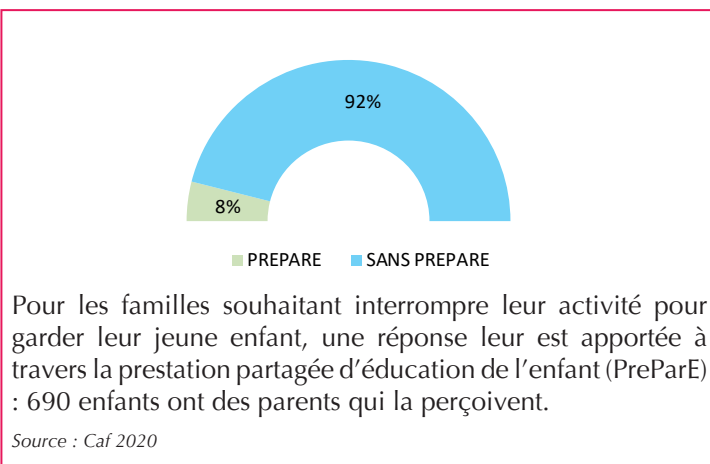
Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2019
© IGN © Geofla 2.0.2017

En 2019, la Caf de l'Yonne soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. **6 200 places sont disponibles pour les familles.** Prépondérants sur le département, les assistants maternels en proposent près de 4 500, soit **72 % de l'ensemble des places offertes** (56 % au niveau national).

L'objectif est d'apporter une réponse à près de 9 950 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil.

L'Yonne, avec **63 places offertes** pour 100 enfants, se classe parmi les 60 premiers départements de France au regard de la capacité d'accueil.

Enfants couverts par la prestation PreParE



Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : 690 enfants ont des parents qui la perçoivent.

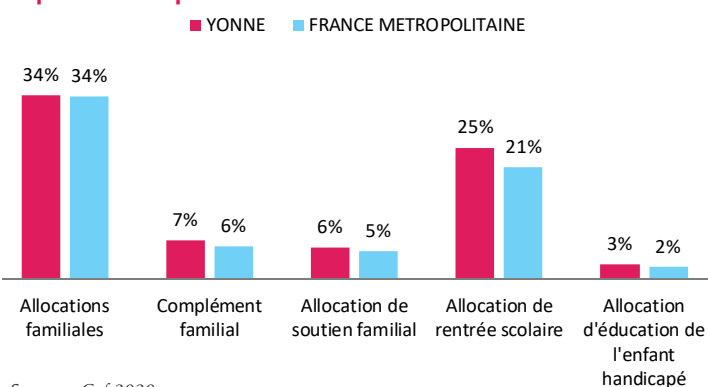
Source : Caf 2020

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf 2020

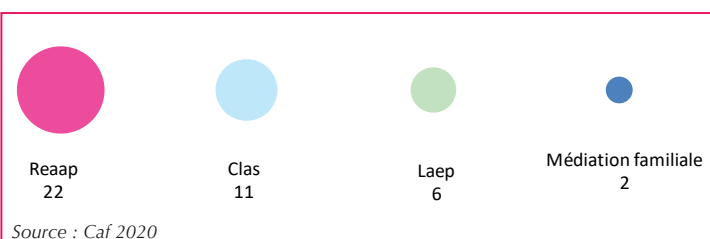
La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

> **34 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et 7 % perçoivent un complément familial,

> **25 % reçoivent une aide** visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,

> **6 % perçoivent l'allocation** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
> **3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.**

Les établissements et actions financés en 2020



Source : Caf 2020

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

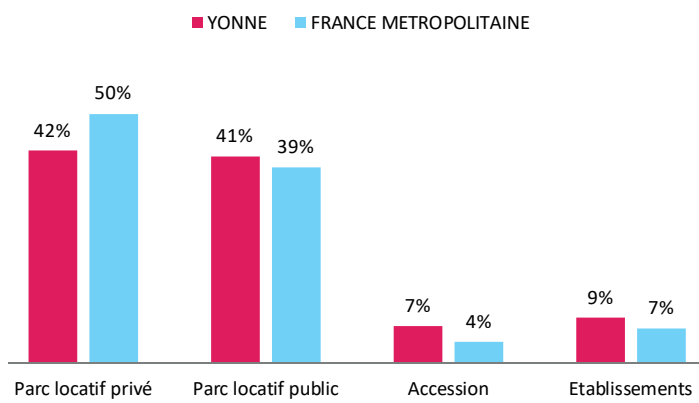
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



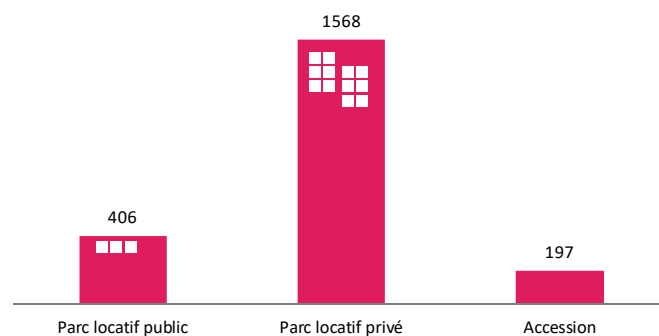
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2020

Au mois de décembre 2020, **27 160 foyers icaunais reçoivent une aide au logement** de la part de la Caf. Cela représente une population de **57 360 personnes, soit 17 % de la population totale** du département. L'Yonne se caractérise par une plus forte proportion d'aide au logement dans le parc public (+ 11 points que le national) à l'inverse de la location dans le parc privé (- 9 points que le national).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2019

Après perception des aides au logement, près de **2 170 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. La nature de logement se révèle un facteur essentiel : 1 570 sont situés dans le parc locatif privé alors que la répartition privé (42%) public (41%) est quasi équivalente en nombre de logements mais avec des loyers plus élevés pour le parc privé.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

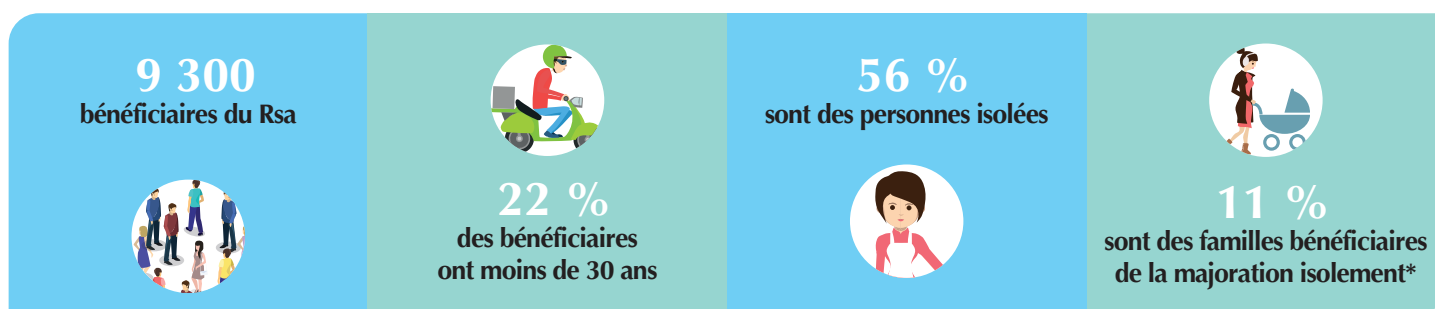


La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- > Le versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à 9 300 foyers sur le territoire icaunais.
- > 22 550 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Egalement incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 2 360 foyers en 2020. > 7 330 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). 59 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

> POUR ALLER PLUS LOIN...

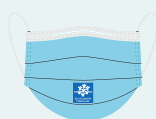
<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>



CRISE SANITAIRE

Évolution des bénéficiaires du Rsa à la Caf de l'Yonne

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, les évolutions du nombre de bénéficiaires de minimas sociaux se révèlent être très contrastées, depuis mars 2020. La Caf de l'Yonne souhaite, à travers ce zoom, éclairer les effets de la crise sur l'évolution des effectifs des bénéficiaires du RSA, en s'appuyant sur des données objectives mensuelles, entre décembre 2018 et mars 2021.



LA CRISE SANITAIRE A PESÉ SUR LA CROISSANCE DES EFFECTIFS DU RSA

Le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 5,6 % entre décembre 2019 et décembre 2020 (contre une baisse de 0,2 % entre décembre 2018 et décembre 2019), soit 490 bénéficiaires supplémentaires. La hausse est significative dès le mois de mars 2020 (début du premier confinement). Un maximum a été atteint en novembre 2020, avec 9 320 bénéficiaires.

Cette augmentation en 2020 est due à l'effet combiné d'une forte hausse des entrées¹ (+ 8,9 % en moyenne sur les mois de 2020 par rapport à la moyenne des mois de 2019) et d'une baisse relative des sorties² (- 1,4 %), expliquée en partie par les mesures institutionnelles de maintien de droit mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.



LES JEUNES ET LES PERSONNES ISOLÉES PARTICULIÈREMENT CONCERNÉS

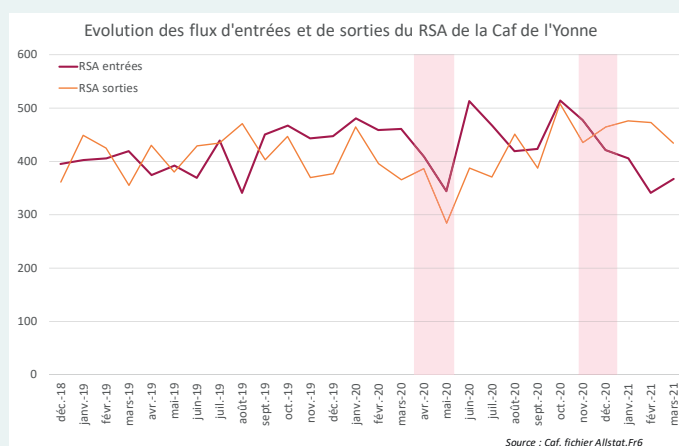
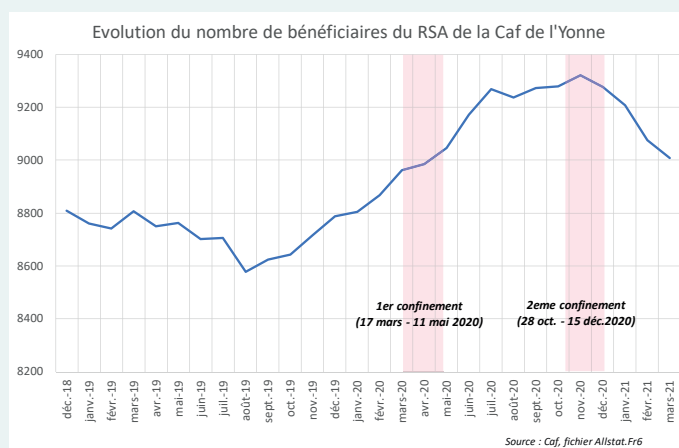
Entre décembre 2019 et décembre 2020, l'augmentation concerne toutes les classes d'âge et toutes les situations familiales.

Elle est la plus forte pour les 65 ans et plus (+ 29 %), les couples avec enfant (+ 10,1 %) et les 30-39 (+ 7,2 %).

L'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA est également importante pour les personnes isolées (+ 6,7 %) et les plus précaires (+ 6,5 % du nombre de foyers à bas revenus bénéficiaires du RSA).

1 Les entrées sur un mois m correspondent aux allocataires sans droit payable le mois précédent (suspensions comprises) et avec un droit payable sur le mois m.

2 Les sorties sur un mois m correspondent aux allocataires avec un droit payable le mois précédent et pas de droit payable sur le mois m (suspensions comprises).



Au premier trimestre 2021 : une tendance inversée se dessine, avec une diminution du nombre de bénéficiaires du RSA.